Les membres du conseil d'établissement adoptent annuellement le plan de lutte contre l'intimidation.

La collaboration entre les intervenants de l'école et les parents est un facteur essentiel pour favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.

«Respect—Entraide—Persévérance »

Engagement de la direction

Nous nous engageons à mettre en place les moyens proposés afin de soutenir les individus impliqués, autant nos élèves que notre personnel, dans toutes situations d'intimidation ou de violence.

Le bien-être de tous nous tient à cœur!

Ligne de dénonciation	Édifice Lavictoire	819 503-8054
	Édifice St-Pie X	819 663-4229
Personnes responsables du dossier à l'école	Direction et direction adjointe, T.E.S. du service d'aide	
Site internet de l'école	https://troissaisons.cssd.gouv.qc.ca/	
	Onglet « Dénonçons la violence et l'in	ntimidation! »
Service à la clientèle du secrétariat général et des communications de la CS		819-663-9221
Ligne Parents	www.ligneparents.com	1-800-361-5085
Moi j'agis	www.moijagis.com	
Ressource pour les parents d'enfant victime, témoin et/ou auteur de violence et/ou d'intimidation		
Service de police	www.taxage.ca	819-246-0222
Jeunesse j'écoute	www.jeunessejecoute.ca	1-800-668-6868
Tel-Jeunes	www.teljeunes.com	1-800-263-2206
Tel-Aide Outaouais		1-800-567-9699
Espace Outaouais		819-771-1546
Centre d'aide 24/7	818-595-9999 ou	1-866-APPELLE



École des Trois-Saisons Édifice Lavictoire : 212, rue Cedar, Gatineau (Qc), J8P 5E8

Tél: 819-503-8054, Télécopieur: 819-663-0840

Édifice St-Pie X : 114, rue de la Reine-Élisabeth, Gatineau (Qc), J8P 5G5

Tél: 819-663-4229, Télécopieur: 819-663-3896

Service de garde : 819-663-0272 https://troissaisons.cssd.gouv.qc.ca

Climat scolaire positif: sans violence et intimidation

Document explicatif à l'intention des parents

L'école des Trois-Saisons a une approche proactive envers l'intimidation et la violence. Suite à l'adoption de la loi 56 par l'Assemblée Nationale en 2012, la Loi de l'instruction publique a été modifiée en ajoutant des obligations aux différents intervenants scolaires ainsi qu'aux élèves. Ce document se veut une synthèse des actions prises par l'équipe de l'école des Trois-Saisons en collaboration avec les parents. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le protocole en ligne à l'adresse suivante :

https://troissaisons.cssd.gouv.qc.ca/

À l'école des Trois-Saisons, le respect, l'entraide et la persévérance sont les principales valeurs qui guident les intervenants et qui sont transmises aux élèves.

Si des actes de violence et d'intimidation mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les personnes concernées doivent le signaler afin que ces incidents soient gérés rapidement et efficacement.

Notre école encourage les comportements pacifiques.

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir.

Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou les mêmes valeurs.

Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut se régler par la négociation ou la médiation. « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;

Exercée intentionnellement contre une personne;

Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;

En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens »

CONFLIT

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;

À caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;

Dans un rapport caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées;

Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » **VIOLENCE**

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

« Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle;

Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés;

Incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

Portrait de situation

Peu de gestes de

violence grave et d'actes d'intimidation sont dénombrés à l'école des Trois-Saisons.
Cependant, comme dans la majorité des écoles primaires, nous constatons des conflits mineurs chez les élèves lors des périodes de récréations, des périodes de dîner et des périodes de jeux à l'extérieur.

Ce que fait l'école pour prévenir

L'école des Trois-Saisons met en place plusieurs mesures de prévention. Entres autres, des activités sur la bienveillance, des tournois sportifs et des activités sportives lors des récréations, des présentations et des ateliers en salle de classe, un système de communication et de visibilité des intervenants sur la cour, etc.

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

mol

La communication entre l'école et les familles est primordiale dans la lutte pour contrer la violence et l'intimidation.

OUTILS DE COMMUNICATION:

Outils de dénonciation (site internet de l'école sous l'onglet « Dénonçons la violence et l'intimidation! », courriel , appel à l'enseignant, à la T.E.S. du service d'aide ou la direction):

Rencontre/appel téléphonique aux parents;

Documents d'informations aux parents.

Comment vous pouvez dénoncer?

En contactant l'enseignant de votre enfant, le service d'aide, la technicienne du service de garde, la direction ou par courriel via l'onglet « Dénonçons la violence et l'intimidation! » sur le site web de l'école. Votre démarche demeurera toujours confidentielle.

Il est important de valider les informations relatées auprès des intervenants scolaires avant de porter un jugement sur la situation.

Comme votre enfant ne peut être au courant de toutes les interventions et du contexte, nous pourrons, ensemble, faire la lumière sur la situation.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Au moment
MÊME où un
acte est
constaté

- ◆ Assurer la sécurité des personnes impliquées. L'adulte qui reçoit la plainte d'un élève ou qui constate cet acte doit immédiatement procéder à un arrêt d'agir et nomme le comportement attendu.
- Rechercher et rassembler les informations nécessaires afin d'éclairer les circonstances entourant l'incident en ciblant l'auteur, la victime et les témoins.

Mesures de soutien ou d'encadrement

- Rencontrer les personnes concernées et évaluer la situation.
- Consigner les informations au dossier.
- ♦ Communiquer avec les parents concernés.
- Faire une référence auprès des ressources externes, au besoin.

Sanctions disciplinaires possibles

Appel aux parents, billet de communication, perte de récréations, périodes d'encadrement, gestes réparateurs, réflexion, rencontres individuelles, entente de collaboration, rencontre avec la direction, zone délimitée sur la cour, retrait de service (ex: service de garde, autobus, service des dîneurs), suspension interne et suspension externe.

Si la situation s'aggrave :

Référence au policier éducateur, retraits internes/externes, transfert de services, signalement à la DPJ et dans des cas graves, expulsion.

Suivi

- Vérification et suivi des courriels reçus via l'onglet « Dénonçons la violence à l'école » sur le site web de l'école;
- Rencontre et suivi auprès des élèves concernés : 2 jours, 1 semaine et 1 mois (ajout de rencontres au besoin);
- Suivi auprès des parents et des intervenants concernés;
- Intervention de groupe, au besoin;